

CONDITION GENERALE DE VENTE

Pour

Mise à disposition d'un emplacement saisonnier de camping.

1 - **L'entrée** au Domaine ‘ Les Lacs d'Armagnac’ implique l'acceptation intégrale du règlement intérieur du camping.

2 - **Le séjour** ne peut être accordé qu'aux personnes justifiant d'une assurance en cours de validité, couvrant la responsabilité Civile du client.

3- **La confirmation de réservation** dépend des conditions ci-dessous.

☐ **La fiche** de réservation est correctement remplie.

☐ **Le montant des Arrhes et des frais de dossier** devront être acquittés au nom de la société LES LACS D'ARMAGNAC SARL et joints à la réservation.

☐ **La confirmation de réception des arrhes et de la prise en compte de la réservation** vous sera envoyée après acceptation.

☐ **Règlement du solde** : La veille de votre départ au bureau d'accueil. Pour les longs séjours, nous pourrions demander un règlement chaque fin de semaine.

4- **Annulation de votre fait.**

Il vous sera retenu 30 € pour frais de gestion.

5- **Annulation du fait de la société gestionnaire** du Domaine les lacs d'Armagnac.

Vous serez intégralement remboursés des sommes déjà versées, sans prétendre à toutes autres indemnités. Cette annulation peut-être due à un cas de force majeure, problèmes techniques inattendus pouvant remettre en cause la sécurité des biens ou des personnes, intervention de la force publique.

En cas de litige, les deux parties tenteront une médiation amiable avant de faire appel au tribunal compétent.
